



PREFET DE LA CHARENTE
INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE de CHATEAUBERNARD

Par arrêté préfectoral en date du **18 OCT. 2011**, il est prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée d'un mois, dans la mairie de CHATEAUBERNARD, sur la demande d'autorisation présentée par la SA AUCHAN dont le siège social est 200 rue de la Recherche à VILLENEUVE D'ASCQ, concernant la régularisation administrative des installations classées pour la protection de l'environnement et un projet d'extension du site de l'hypermarché AUCHAN situé au lieu-dit le Fief du Roy sur la commune de CHATEAUBERNARD.

Cette installation relève des rubriques n° 2221.1 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

L'enquête publique se déroulera du mardi 22 novembre au jeudi 22 décembre 2011 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier pendant la durée de l'enquête à la mairie de CHATEAUBERNARD (commune d'implantation) et dans la mairie de COGNAC (commune se trouvant également dans le périmètre d'affichage dans un rayon de 1km).

Il pourra formuler ses observations sur un registre à feuillets non mobiles ouvert à cet effet à la mairie de CHATEAUBERNARD. Toute correspondance pourra être adressée à la mairie de CHATEAUBERNARD à l'attention du commissaire enquêteur.

Le président du tribunal administratif de Poitiers a désigné M.Jean-Pierre QUERTINMONT en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Mme Françoise TORELLI en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Le commissaire enquêteur assurera une permanence au minimum trois heures par semaine, pendant la durée de l'enquête, à la mairie de CHATEAUBERNARD, aux jours et heures suivants :

JOURS	Dates	HORAIRES
Mardi	22 novembre 2011	09H00 - 12H00
Mercredi	30 novembre 2011	09H00 - 12H00
Jeudi	8 décembre 2011	09H00 - 12H00
Vendredi	16 décembre 2011	09H00 - 12H00
jeudi	22 décembre 2011	14H30 - 17H30

En outre le dossier pourra être consulté dès l'ouverture de l'enquête, pendant les heures d'ouverture des bureaux, à la Préfecture de la Charente et à la Sous-préfecture de Cognac.

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure est une autorisation préfectorale assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Après l'enquête publique, toute personne intéressée pourra prendre connaissance à la Sous-Préfecture de COGNAC, à la Préfecture de la Charente ou à la mairie de CHATEAUBERNARD du mémoire en réponse du demandeur, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur. Ces éléments seront mis en ligne, à la disposition du public, pour une durée qui ne peut être inférieure à un an à compter de la décision finale, sur le site de la Préfecture de la Charente : www.charente.gouv.fr.

COGNAC, le **18 OCT. 2011**

POUR LE PREFET, et par délégation
LE SOUS-PREFET

Guy TARDIEU

Adresse postale : Sous-préfecture 362 rue Jean Taransaud - 16108 COGNAC CEDEX

Tél 05 45 82 00 60 - fax 05 45 82 27 15

Horaires d'ouverture : de 8H30 à 12H00 et de 13H00 à 17H00 - site Internet : www.charente.gouv.fr